

# COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation : 18 septembre 2025  
Date de l'affichage : 18 septembre 2025  
Nombre de conseillers en exercice : 68  
Nombre de conseillers présents : 35 + 3 supplés + 6 pouvoirs  
Nombre de conseillers votants :44

**OBJET : CHARTE POIDS LOURDS DANS L'OISE – ENGAGEMENTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE**

Numéro de la Délibération : 250925-DC-108

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq septembre, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Puiseux le Hauberges sous la Présidence de Monsieur Pierre DESLIENS.

**Etaient présents :**

Mmes Christine MARIENVAL, Dominique MARGERY, Marie-France SERRA, Nathalie SABOT, Maud MATHONAT, Caroline MARTIN, Josiane VANDRIESSCHE, Annie BLANQUET, Nadia MORIA, Caroline BILL, Angélique ANDRE.

MM. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Mickaël DEQUIN, Jean-Jacques DUMORTIER, Francis CHABLE, David LAZARUS, Patrice GOUIN, Guillaume NICASTRO, Alain GUERINET, Hubert CABORDEL, Pascal POULET, Ludovic GORINE, Pierrick LOZE, Alain ARNOLD, Jean-Louis GOUPIL, Bernard ONCLERCQ, Gérard AUGER, Denis JACOB, Alain DEVOOGHT, Olivier DOUCHET, Gérard CHATIN, Christophe DURAND, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST.

**Etaient absents :**

Mmes Karine LUGEZ, Lydia BORDERES, Isabelle VILAREM, Doriane FRAYER, Viviane AKAKPOVI, Danielle DEBLIECK, Michèle BRICHEZ, Christelle GAUVIN, Marianne LEMOINE, Nathalie GALINDO, Véronique PAUL, Françoise TESTART, Christèle MARIN, Colette DEWEZ.

MM. Philippe MARECHAL, Marc VIRION, Rafaël DA SILVA, Kévin POTET, Gérard PIEUX, Jean-Pierre CHATRON, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Sébastien FERNET, Charles-Antoine de NOAILLES, Benoît BIBERON, Thierry DEVILLARD, Robert JOYOT, Philippe ELOY, Bruno CALEIRO, Patrick VONTHRON, Daniel VEREECKE, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE.

**Dont supplés :**

- M. Marc LAMOUREUX par M. Jacques BOURGEOIS.
- Mme Christelle GAUVIN par M. Eric BRETON.
- M. Robert JOYOT par Mme Geneviève DELABY.

**Dont représentés :**

- Mme Doriane FRAYER par M. Guillaume NICASTRO.
- M. Marc VIRION par M. Pierre DESLIENS.
- Mme Viviane AKAKPOVI par Mme Marie-France SERRA.
- Mme Marianne LEMOINE par Mme Annie BLANQUET.
- Mme Véronique PAUL par M. Guy LAFOREST.
- Mme Colette DEWEZ par M. Christophe DURAND.

**Secrétaire de séance** : M. Bernard ONCLERCQ, conseiller communautaire de la commune de Neuilly en Thelle.

**OBJET : CHARTE POIDS LOURDS DANS L'OISE – ENGAGEMENTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE**

**LE CONSEIL DE COMMUNAUTE**

*Vu :*

- L'article L 131-1 du Code de la voirie routière ;
- Le projet de charte Poids Lourds dans l'Oise, ci-annexé ;

*Considérant :*

- Le projet porté par le Conseil départemental de l'Oise de signer une Charte pour la circulation et le stationnement des poids-lourds dans l'Oise ;
- Que cette charte vise à engager les signataires avec leurs moyens et possibilités propres pour améliorer la cohabitation des poids-lourds et des populations et réduire les nuisances attachées à l'activité du transport routier ;
- Que cette charte est bâtie autour d'un plan d'actions et de fiches d'engagements signés par les EPCI ;
- Les quatre leviers principaux structurant cette Charte :
- Le premier vise à garantir la compatibilité des implantations des activités économiques avec les capacités du réseau de transport existant (itinéraires, accès, accueil et stationnement) et son environnement urbain, en agissant « sur la planification du développement et de l'aménagement du territoire et sur les autorisations au titre des codes de l'urbanisme et de l'environnement ».
- Le deuxième levier qui vise la circulation des PL en aval des activités génératrices de flux, afin de faire évoluer les usages inadaptés aux caractéristiques des routes pour améliorer la pratique des conducteurs et la vie des riverains.
- Le troisième levier qui mobilise les acteurs à l'origine des flux de marchandises pour réduire l'impact de leur transport.
- Le quatrième levier qui vise à moderniser le réseau routier adapté au transport de marchandises et en développant les infrastructures alternatives.
- Que de par sa nature juridique, la Charte départementale pour la circulation et le stationnement des poids-lourds n'est pas contraignante ;
- Qu'il s'agit avant tout d'une démarche volontaire et partenariale ;
- Que chaque signataire s'engage de bonne foi au travers d'une fiche d'engagements qui lui est propre, à décliner la mise en place des actions qu'il décide de s'approprier parmi celles présentées dans le plan d'actions ;
- Que s'agissant de la gouvernance, la mise en œuvre de la Charte départementale appelle la mise en place d'un comité politique réunissant les signataires pour en assurer le suivi. Ce comité de pilotage sera réuni au moins une fois par an ;

- Qu'en plus de ce comité de pilotage, un comité technique, réunissant des personnels techniques parmi les signataires, sera chargé de synthétiser les expériences, servant d'espace d'échanges pour partager les réussites, les difficultés. Ce comité technique se réunira au moins une fois par an en amont du comité de pilotage ;
- Que par ailleurs, sur la base de critères objectifs, basés sur des données qualitatives et quantitatives, une évaluation pourra être menée trois ans après la signature de la Charte ;
- Que cette évaluation pourra s'appuyer sur les indicateurs de suivi définis et mis en place par le comité technique, renseignés par les signataires, et vérifiés une fois par an ;
- Qu'enfin la Charte pourra être réactualisée, en tenant compte de ces retours ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE (AVEC 2 ABSTENTIONS DE MME MORIA ET M. LOZE),**

- **PREND CONNAISSANCE** de la Charte départementale pour la circulation et le stationnement des poids-lourds dans l'Oise ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer cette charte telle qu'annexée ;

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,*

Signé électroniquement le 26/09/2025,  
par DESLIENS Pierre, Président.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20250925-250925-DC-108-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/09/2025

Affichage : 29/09/2025

Le secrétaire de séance,

  
Bernard ONCLERCQ



Le Président

Pierre DESLIENS